



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE CONSULTATION / CCAP / CCTP

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 2021.003

CURAGE RESEAU EAUX PLUVIALES ET INTERVENTIONS URGENTES ANNEE CIVILE 2021-2023

Date et Heure limites de dépôt des candidatures : 01/04/2021 à 09h00

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Commune de GIROMAGNY

28 Grande Rue

90 200 Giromagny

2- CONTACT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Madame BONNET Séverine

Directrice Générale des Services

severinebonnet@giromagny.fr

03.84.27.01.03

3- POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Maire de GIROMAGNY, Christian CODDET

4- PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée (MAPA).

Articles L. 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

5- TYPE DE MARCHE

Marché de Service

Services de nettoyage et d'hygiène – canalisations et réseaux

Code CPV 90900000-6/31310000

6- OBJET DE MARCHE

La présente consultation concerne le nettoyage par curage du réseau d'eaux pluviales ainsi que le curage en urgence de sections bouchées.

7- PRESTATIONS A REALISER

Le marché est composé d'un lot unique dans les conditions de l'article R.2113-2 du code de la commande publique pour :

- D'une part, la réalisation de prestations de décapage et curage hydrodynamique de canalisations du réseaux d'eaux pluviales par tronçons pour le débarrasser de tous dépôts tels que les sables, boues, graisses, terre, gravats calcaires et bétons ainsi que le nettoyage soigné des regards de visite et branchements sur la section située sur le domaine public. Pour ce faire le prestataire devra proposer un programme pluriannuel (semaines d'intervention –secteurs des interventions –un plan est mis à sa disposition, 1 couleur par année civile)

- D'autre part, le débouchage et curage hydrodynamique de canalisations du réseau d'eaux pluviales hors du tronçon défini au circuit pluriannuel en urgence sur demande de la commune.

Le prestataire prend la charge financière de l'eau nécessaire pour la réalisation de l'opération. Le prestataire devra réaliser toutes les démarches administratives permettant l'exécution de la prestation telle que la demande de prise d'eau et le prêt d'un compteur à débit suffisant.

Il devra satisfaire à toutes les charges et prescriptions de la commune concernant l'occupation et l'exécution des travaux sur le domaine public. Tous les arrêtés nécessaires à l'occupation, même temporaire, du domaine public en vue de l'exécution des travaux seront sollicités par le titulaire dans les délais réglementaires auprès du gestionnaire de voirie. De même en cas de neutralisation de place de stationnement, l'entreprise fera le nécessaire.

Le titulaire devra veiller à ne pas gêner, de manière disproportionnée, la circulation automobile et piétonne. Il devra assurer la sécurité du chantier en utilisant des panneaux de signalisation réglementaires et en prenant les dispositions indispensables pour assurer la signalisation telles que :

- La pose de signalisation la veille au soir si cela est rendu nécessaire pour les interventions programmées
- En cas de neutralisation d'un grand nombre de places de stationnement, la pose 48h avant démarrage de l'opération de signalisation et de l'arrêté correspondant

En tout état de cause il devra assurer l'accès des riverains et des services de secours en tout lieu et tout moment.

Les travaux d'hydrocurage seront réalisés avec du matériel adapté de type camion-hydrocureur 19 ou 26 tonnes, avec mise à disposition de personnels dûment habilités et formés.

La commune n'impose pas un nombre de personne minimum, sous réserve du respect des conditions de sécurité.

Les modalités de retraitement des déchets seront intégrées dans la proposition faite par le prestataire.

Le circuit pluriannuel se fait entre le 15 avril et le 30 juin chaque année. Le prestataire proposera un planning.

Les interventions urgentes peuvent être demandées à tout moment de l'année.

- Le délai d'intervention doit être inférieur à 24h.
- En cas d'annonce de fortes précipitations, le délai d'intervention doit être inférieur à 6 h00

8- VISITE

Une visite des circuits est possible mais ne conditionne pas la recevabilité de la candidature. Merci de prendre rendez-vous auprès de madame BONNET Séverine Aucune visite ne sera organisée 6 jours avant la date limite de remise des offres. Il ne sera répondu à aucune question oralement pendant la visite. Aucune indemnité ni frais de déplacement n'est prévu

9-MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes: budget général de la commune.

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Les factures devront être déposées sur la plateforme CHORUS PRO. Aucune avance ne sera consentie. Aucun acompte ne sera consenti.

10-CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le présent Règlement de Consultation (RC) / Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) / Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le planning prévisionnel

Le plan des circuits pluriannuel

Le bordereau des prix unitaires valant détail quantitatif –mémoire technique

SUPPORT DES COMMUNICATIONS ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS

Accès libre et gratuit.

Les DCE sont téléchargeables directement sur du site internet de la commune :

<https://www.giromagny.fr/urbanisme-revitalisation-economie/marches-publics.htm>

Les candidats veilleront à communiquer une adresse mail valide et régulièrement consultée sur laquelle les informations et notifications pourront être transmises à l'adresse suivante : severinebonnet@giromagny.fr

Les candidats et soumissionnaires qui adressent leurs documents par voie électronique doivent adresser à l'acheteur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur dossier en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement du site internet.

11–CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Les candidats doivent utiliser **les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** pour présenter leur candidature. Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<https://www.giromagny.fr/urbanisme-revitalisation-economie/marches-publics.htm>

- **Lettre de candidature ou modèle DC1** datée et signée par la personne habilitée, précisant si le candidat se présente seul ou en groupement et l'habilitation du mandataire par ses cocontractants.
- **Déclaration sur l'honneur ou modèle DC1 et DC2** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.
- Attestation d'inscription sur un registre professionnel
- **Ordonnance de jugement** si le candidat est en cours de redressement judiciaire
- Une présentation globale de l'entreprise avec indication des ressources humaines et techniques affectées au marché et indication des noms et qualifications professionnelles des personnes physiques chargées de l'exécution du marché

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours.

12- PIECES DE L'OFFRE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

- Le présent RC-CCAP-CCTP, à accepter sans aucune modification.
- Le bordereau des prix valant devis quantitatif et estimatif et le mémoire technique (document à remplir)
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux (document à signer)

L'ensemble de ces documents seront rendus contractuels. Un contrat sera signé.

13- VARIANTES

Conformément à l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, les variantes sont autorisées.

14–CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, selon l'article R. 2152-7 du code de la commande publique.

Les critères d'attribution des offres sont les suivants:

Critères	pondération
Prix - sur la base du bordereau des prix	55%
valeur technique - sur la base du mémoire technique	20% (10% sur les moyens techniques -10% sur le matériel)
Détail – rapidité d'intervention hors circuit	25%

15– NEGOCIATION AVEC LES CANDIDATS

A l'issue d'un premier classement, l'acheteur public négociera, si nécessaire, par échange de courriels avec les soumissionnaires.

Un délai de 5 jours leur sera laissé pour remettre leur 2^{ème} offre.

S'il ne répond pas dans ce délai, l'offre initiale sera conservée.

A l'issue de la négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les mêmes critères d'attribution qu'initialement.

L'acheteur public rejetera les offres qui demeureraient irrégulières.

16– DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

30 jours

17-ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC

Le marché ne peut être attribué qu'au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans un délai imparti, sur demande écrite par le pouvoir adjudicateur au moment de l'attribution du marché les pièces prévues aux articles D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8254-2 du Code du travail, à savoir :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription -La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :
- Sa date d'embauche
- Sa nationalité
- Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail Le candidat peut toutefois transmettre ces pièces au moment de la remise de son offre. S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Date de signature pour remise de l'offre :

Signature du prestataire, précédée de la mention « Bon pour offre »:



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Planning prévisionnel

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 2021.003

CURAGE RESEAU EAUX PLUVIALES ET INTERVENTIONS URGENTES ANNEE CIVILE 2021-2023

Merci de remplir le numéro de semaine et de lister les rues ou secteurs où les travaux seront exécutés et d'identifier dans la case la couleur mise au plan.

2021	Identifiez ici la couleur au plan	=>	
------	-----------------------------------	----	--

N° de la SEMAINE	LIEUX D'INTERVENTION

2022	Identifiez ici la couleur au plan	=>	
------	-----------------------------------	----	--

SEMAINES N°	LIEUX D'INTERVENTION

2023	Identifiez ici la couleur au plan	=>	
------	-----------------------------------	----	--

SEMAINE N°	LIEUX D'INTERVENTION

La commune se réserve le droit de modifier ce planning prévisionnel en cas de manifestation ou en cas de force majeur. Le prestataire sera prévenu au moins 7 jours calendaires avant la date prévue de son intervention, une reprogrammation sera décidée d'un commun accord.

En cas de travaux important d'enfouissement de réseaux et/ou de réfection de chaussée sur une portion de voirie, le prestataire n'interviendra pas sur ce secteur, une reprogrammation sera décidée d'un commun accord

Date de signature pour remise de l'offre :

.....

Signature du prestataire, précédée de la mention « Bon pour offre »:

.....



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Plan des circuits pluriannuel – proposition du candidat

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 2021.003

CURAGE RESEAU EAUX PLUVIALES ET INTERVENTIONS URGENTES ANNEE CIVILE 2021-2023

Circuit 2021	couleur au plan	=>	
Circuit 2022	couleur au plan	=>	
Circuit 2023	couleur au plan	=>	

Surlignez les circuits proposés - l'ensemble du réseau doit être traité avant le 31/12/2023



Date de signature pour remise de l'offre :

Signature du prestataire, précédée de la mention « Bon pour offre »:



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

BORDEREAU DE PRIX ET MÉMOIRE TECHNIQUE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE 2021.003

CURAGE RESEAU EAUX PLUVIALES ET INTERVENTIONS URGENTES ANNEE CIVILE 2021-2023

Le prix proposé comprend :

- L'opération de curage avec utilisation du procédé hydrodynamique du procédé de tringlage quelle que soit la proportion d'éléments non pompables ou de boues suffisamment dures.
- La remontée des matériaux non pompables, le pompage proprement dit, l'évacuation des matériaux pompés ou non, la fourniture d'eau nécessaire au pompage, la mise en oeuvre des barrages pour retenir les effluents toutes sujetions d'accès aux regards ou de présence d'effluents en provenance des branchements.

CIRCUIT ANNUEL 2021			
Tarif au mètre linéaire de canalisation (curage)	HT	TVA 20%	TTC
Tarif unitaire (regard/avaloir)	HT	TVA 20%	TTC

INTERVENTIONS URGENTES SUR DEMANDE 2021			
Tarif HORAIRE intervention - de 24h	HT	TVA 20%	TTC
Tarif HORAIRE intervention - de 6h	HT	TVA 20%	TTC

CIRCUIT ANNUEL 2022			
Tarif au mètre linéaire de canalisation (curage)	HT	TVA 20%	TTC
Tarif unitaire (regard/avaloir)	HT	TVA 20%	TTC

INTERVENTIONS URGENTES SUR DEMANDE 2022			
Tarif HORAIRE intervention - de 24h	HT	TVA 20%	TTC
Tarif HORAIRE intervention - de 6h	HT	TVA 20%	TTC

CIRCUIT ANNUEL 2023			
Tarif au mètre linéaire de canalisation (curage)	HT	TVA 20%	TTC
Tarif unitaire (regard/avaloir)	HT	TVA 20%	TTC

INTERVENTIONS URGENTES SUR DEMANDE 2023			
Tarif HORAIRE intervention - de 24h	HT	TVA 20%	TTC
Tarif HORAIRE intervention - de 6h	HT	TVA 20%	TTC

DESCRIPTIF MATERIEL	TYPE DE CAMION
	CUBAGE CUVE STOCKAGE
	TYPE DE MATERIEL ASPIRATION
	PUISSEANCE ASPIRATION INFO COMPLEMENTAIRE
DESCRIPTIF PERSONNEL	NBRE DE CHAUFFEUR
	QUALIFICATION
	ANCIENNETE SUR LE POSTE
	Est-ce que 1 chauffeur sera attitré à ce marché ?	OUI –NON

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES que vous souhaitez porter à la connaissance de la collectivité :

.....
.....

MODALITES DE RETRAITEMENT DES DECHETS

.....
.....

MODALITES DE PRISE D'EAU

.....
.....

Les variantes sont autorisées et doivent être transmises en complément ou au lieu et place du « bordereau de prix- mémoire technique »

Date de signature pour remise de l'offre :

.....

Signature du prestataire, précédée de la mention « Bon pour offre »:

.....



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
**DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹**

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 2362-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Commune de GIROMAGNY

28 Grande Rue

90 200 Giromagny

2- CONTACT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Madame BONNET Séverine

Directrice Générale des Services

severinebonnet@giromagny.fr

03.84.27.01.03

3- POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur le Maire de GIROMAGNY, Christian CODDET

B - Objet de la consultation

4- PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée (MAPA).

Articles L. 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

5- TYPE DE MARCHE

Marché de Service - Services de nettoyage et d'hygiène – canalisations et réseaux -Code CPV 90900000-6/31310000

6- OBJET DE MARCHE

La présente consultation concerne le nettoyage par curage du réseau d'eaux pluviales ainsi que le curage en urgence de sections bouchées.

7- PRESTATIONS A REALISER

Le marché est composé d'un lot unique dans les conditions de l'article R.2113-2 du code de la commande publique pour :

- D'une part, la réalisation de prestations de décapage et curage hydrodynamique de canalisations du réseaux d'eaux pluviales par tronçons pour le débarrasser de tous dépôts tels que les sables, boues, graisses, terre, gravats calcaires et bétons ainsi que le nettoyage soigné des regards de visite et branchements sur la section située sur le domaine public.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Pour ce faire le prestataire devra proposer un programme pluriannuel (semaine d'intervention –secteurs des interventions – plan-1 couleur par année)

- D'autre part, le débouchage et curage hydrodynamique de canalisations du réseau d'eaux pluviales hors du tronçon défini au circuit pluriannuel en urgence sur demande.

Le prestataire prend la charge financière de l'eau nécessaire pour la réalisation de l'opération. Le prestataire devra réaliser toutes les démarches administratives permettant l'exécution de la prestation telle que la demande de prise d'eau et le prêt d'un compteur à débit suffisant.

Il devra satisfaire à toutes les charges et prescriptions de la commune concernant l'occupation et l'exécution des travaux sur le domaine public. Tous les arrêtés nécessaires à l'occupation, même temporaire, du domaine public en vue de l'exécution des travaux seront sollicités par le titulaire dans les délais réglementaires auprès du gestionnaire de voirie. De même en cas de neutralisation de place de stationnement, l'entreprise fera le nécessaire.

Le titulaire devra veiller à ne pas gêner, de manière disproportionnée, la circulation automobile et piétonne. Il devra assurer la sécurité du chantier en utilisant des panneaux de signalisation réglementaires et en prenant les dispositions indispensables pour assurer la signalisation telles que :

- La pose de signalisation la veille au soir si cela est rendu nécessaire pour les interventions programmées
- En cas de neutralisation d'un grand nombre de places de stationnement, la pose 48h avant démarrage de l'opération de signalisation et de l'arrêté correspondant

En tout état de cause il devra assurer l'accès des riverains et des services de secours en tout lieu et tout moment.

Les travaux d'hydrocurage seront réalisés avec du matériel adapté de type camion-hydrocureur 19 ou 26 tonnes, avec mise à disposition de personnel dûment habilité et formé.

La commune n'impose pas un nombre de personne minimum, sous réserve du respect des conditions de sécurité.

Les modalités de retraitement des déchets se fera selon la proposition faite par le prestataire.

Le circuit pluriannuel se fait entre le 15 avril et le 30 juin chaque année. Le prestataire proposera un planning.

Les interventions urgentes peuvent être demandées à tout moment de l'année.

Le délai d'intervention doit être inférieur à 24h.

En cas d'annonce de fortes précipitations, le délai d'intervention doit être inférieur à 6 h00

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

■ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

■ *Adresse électronique :*

■ *Numéros de téléphone et de télécopie :*

■ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui
 Non.

C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des [articles L. 2113-12, L. 2113-13 ou L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement	
<p>1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (article L. 5213-13 du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>2. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (articles L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) ou structures équivalentes</p>	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique (article L.5132-4 du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :
<p>4.. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire (article 1^{er} de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) ou structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)</p>	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresse internet : - Renseignements nécessaires pour y accéder :

C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :
(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.
(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)

E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)

E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :

E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	%	%	%

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

...../...../.....

F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale ([article L. 241-1](#) du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicité sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

F4 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle. (En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)

G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici

G2 - Documents de preuve disponibles en ligne (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) : *Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :*

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

H - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature

Rubrique à renseigner dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement s'appuie sur la ou les capacités d'un autre opérateur économique, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à cet opérateur, en application du II de l'[article R. 2142-3](#) du code de la commande publique auquel l'[article R. 2342-2](#) renvoie. (Joindre, pour chaque opérateur économique, en annexe du DC2, tous les renseignements demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation. Le candidat sera tenu d'apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ; en cas de MDS, cette preuve est à fournir au stade du dépôt de la candidature.)

Désignation du (des) opérateur(s)

(Adapter le tableau autant que nécessaire.)

N° du Lot	Nom du membre du groupement concerné (*)	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (**), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET de l'opérateur sur les capacités duquel le candidat ou le membre du groupement s'appuie (***)

(*) En cas de candidature individuelle, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(**) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(***) Pour les groupements conjoints.

(***) À défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité

I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement

I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)